

# FAAG

Fondation pour la Formation des Aînées et des Aînés de Genève  
LES « JEUDIS DE LA FAAG »



## MALTRAITANCE DES PERSONNES AGEES II

**JEUDI 20 mai 2010**

**14h30 à 17h00**

**Auditorium de l'UOG – 3, place des Grottes**

Entrée libre

### **MALTRAITANCE DES PERSONNES AGEES, Session II : FAIRE FACE AU COMPORTEMENT DIFFICILE**

- ▶ **DES AIDANTS ET DES PROCHES**
- ▶ **DES PERSONNES AGEES**

Exposés introductifs suivis d'ateliers animés par

**Geneviève Irion**, assistante sociale,

Unité de gériatrie communautaire (UCG)

**Chantal Farfar**, cheffe de section et titulaire de mandats,

Service des tutelles d'adultes (STA)

- Cartographie du réseau des services partenaires
- **Présentation de l'UCG et du STA et de situations et cas**
- Nos expériences
- Comment (ré-)agir et rebondir?

Ce Jeudi de la FAAG se situe dans la continuité de la 1<sup>ère</sup> session du Jeudi 6 mai. L'exposé introductif Delphine Roulet Schwab \*) et les ateliers nous ont permis de :

- connaître les différents types de maltraitance, les facteurs, situations et mécanismes à risque
- de voir comment reconnaître les maltraitances

Il s'en dégage qu'il s'agit de sortir du schéma binaire « victime-agresseur », de considérer le rôle du contexte (constellation de facteurs), de penser la prévention à plusieurs niveaux et de reposer la personne âgée comme actrice dans le processus.

**Cette deuxième séance nous permettra d'approfondir notre compréhension en partant des situations et cas amenés à la fois par les deux animatrices, professionnelles actives sur le terrain et par les participant-e-s.**

\*) copies (fichier ou papier) peuvent être obtenus auprès du Secrétariat de la FAAG, 022 919 40 61

Hans-Peter Graf, responsable pour les sessions "Maltraitance", [graf-junod@bluewin.ch](mailto:graf-junod@bluewin.ch)

Prochains Jeudis de la FAAG : 23 septembre et 7 octobre, 14h30 à 17h  
"Histoires de quartier et témoignages de la vie quotidienne"

Cyrus Mechkat, président de la FAAG,  
Adresse : FAAG p/a UOG, 3 Place des Grottes, 1201 Genève

Martine Ruchat, responsable « Jeudis de la FAAG »  
mail : [faag@uog.ch](mailto:faag@uog.ch)

Les abus envers l'intégrité des personnes âgées, désignés en français comme « maltraitance », ne sont pas toujours intentionnels. Souvent aussi involontaires, les actes de maltraitance, omis ou commis, peuvent prendre moult formes :

1. Violence psychologique: dénigrement, injure, mépris, intimidation ou chantage
2. Abus financiers et matériels: vols, détournements de fonds, procurations frauduleuses, rente AVS dilapidée par un proche, achat ou vente forcée, appropriation d'un héritage, ...
3. Violence physique: coups, bousculade, médicaments refusés ou administrés de force, personne attachée à son lit, plus rarement: les abus sexuels,
4. Violence médicamenteuse : abus de neuroleptiques ou privation des médicaments nécessaires (douleur, dépression), ...
5. Négligence active (avec intention de nuire) ou passive (sans intention de nuire): privation des aides indispensables à la vie quotidienne, oublis, abandon, manque de stimulation sensoriel, placement arbitraire,...
6. Violence civique : privation des droits élémentaires du citoyen, privation de papiers d'identité, de bulletin de vote, ouverture du courrier, ...

Quel qu'en soit le type, la maltraitance entraîne des souffrances et des douleurs inutiles pour la victime et souvent aussi pour son auteur. Elle constitue une atteinte aux droits fondamentaux, à la dignité et à la qualité de vie de la personne âgée.

En Suisse romande, la maltraitance envers les aînés est devenue un sujet de préoccupation il y a une dizaine d'années seulement. En 2002, une association pour la prévention de la maltraitance des personnes âgées (ALTER EGO) a été créée par des professionnels du terrain, des experts du milieu académique et des représentants de groupes de défense des intérêts des personnes âgées.

Néanmoins à ce jour bien peu de cas de violences envers des individus âgés sont signalés à la police, à la justice et aux services de médecine des violences. Cette invisibilité ne signifie nullement que la maltraitance des aînés n'existe pas dans notre pays. Des données de l'Office fédéral de la statistique (2000) indiquent en effet que 3,9% des personnes de plus de 65 ans vivant en ménage privé disent avoir été victimes de violences (psychologiques, physiques et financières) au cours des douze derniers mois.

Par ailleurs, selon le regretté pr. Charles-Henri Rapin (exposé à Bruxelles 17.3.08) :

- 4-5 % des aîné-e-s vivant chez eux sont maltraité-e-s
- 10% des aîné-e-s séjournant en hôpital ou vivant en milieu institutionnel
- selon son expérience, il soupçonne que 10-12 % des aîné-es fragiles sont maltraité-e-s, ce qui équivaldrait à 60'000 personnes en Suisse et entre 3000 à 5000 à Genève !

---

Les Jeudis de la FAAG du 6 et du 20 mai 2010 proposent de sensibiliser les participants – personnes âgées et professionnel-le-s - aux formes et aux mécanismes de la maltraitance et d'offrir un savoir de base pour reconnaître des actes de maltraitance et pour identifier ensemble des comportements adéquats lorsque l'on se trouve confronté à des situations de maltraitance ou risquant de susciter des actes de maltraitance.

---

Confronté(e) à des situations de maltraitance ou cherchant un conseil professionnel ? N'hésitez pas à appeler la permanence téléphonique d'ALTER EGO. Association pour la prévention de la maltraitance envers les personnes âgées : **0848 00 13 13** (tarif local), [www.alter-ego.ch](http://www.alter-ego.ch)